Zeitschrift: Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 56/1965 (1965)

Artikel: Valais
Autor: Bourban, P.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-115263

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

VALAIS

L'année 1964 a vu l'élaboration de divers règlements d'exécution de la loi sur l'instruction publique:

— règlement du 20.4.64 concernant l'Ecole normale.

— arrêté du 4.6.64 concernant la construction, la transformation et la rénovation de bâtiments scolaires.

— règlement du 26.6.64 sur la construction et l'exploitation de centres scolaires régionaux.

— règlement du 29.12.64 concernant l'organisation des cours complémentaires.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Le Département de l'instruction publique a confié l'inspectorat des écoles secondaires à des professeurs qui exercent leur fonction à temps partiel. Ces inspecteurs assurent la liaison avec la direction des différents établissements d'éducation, fonctionnent comme secrétaires des commissions constituées pour l'étude de l'unification des programmes et des manuels, et organisent les examens de maturité, de diplôme ainsi que les examens d'admission.

Une commission composée de 11 membres sous la présidence de M. Angelin Luisier, chef de service de l'enseignement secondaire, est chargée d'élaborer les projets de programmes d'instruction et de règlements, de proposer le choix des manuels d'enseignement, de présider aux examens de maturité et de clôture ainsi qu'aux inspections annuelles, etc...

Des sous-commissions ont été constituées pour étudier certains problèmes tels que l'harmonisation du programme et l'unification des manuels.

Les examens d'admission dans les écoles secondaires régionales ou communales (section générale) eurent lieu le 4 juin 1964. Les épreuves étaient fondées sur le programme de la 6e année primaire. Sur les 1604 candidats présentés, 897 furent admis, c'est-à-dire 55 %.

Quant aux examens d'admission à la section littéraire des écoles secondaires et à la classe de Principe du collège classique, ils se sont déroulés le 21 mai 1964. Ces examens comportaient des épreuves fondées sur le programme de 5e année primaire et permirent l'admission de 238 candidats sur 365 candidats présentés, c'est-à-dire 65 %.

En 1964, l'Etat du Valais a délivré 92 certificats de maturité commerciale, 123 de maturité classique et 14 de maturité scientifique. La plupart de ces candidats à la maturité venaient des trois collèges cantonaux officiels (Sion, Saint-Maurice et Brigue) qui ont totalisé 2071 élèves.

Les collèges classiques pour jeunes filles voient aussi s'accroître leur importance. L'Etat du Valais a signé une convention avec la congrégation des Franciscaines afin d'assurer la gratuité de l'enseignement dans leur institut «Sainte Marie des Anges» à Sion. Une convention semblable permet également la gratuité de l'enseignement à l'institut « Regina Pacis » à Saint-Maurice qui est appelé à jouer dans le Bas-Valais un rôle similaire

à celui de « Sainte Marie des Anges » dans le Valais central. Logé provisoirement au centre scolaire de Saint-Maurice, ce nouvel institut a entrepris avec l'aide d'une subvention cantonale, la construction d'un bâtiment qui ouvrira ses portes en septembre 1965.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET MÉNAGER

L'année 1964 fut consacrée essentiellement à l'organisation du cours scolaire 1964-65, à la réglementation des vacances et des jours de congé, à l'extension des classes de développement et au perfectionnement du personnel enseignant.

Le progrès réalisé dans le domaine de la prolongation de la scolarité — un des postulats les plus urgents de l'école valaisanne — dépasse toutes les prévisions.

Les communes de plaine ne tarderont pas à porter la durée de la scolarité au maximum de 42 semaines prévues par la loi. La situation particulière de l'agriculture justifie une exception pour les villages de montagne à caractère essentiellement agricole pour lesquels la durée de la scolarité ne dépassera pas 37 semaines et se limitera probablement encore pendant un certain temps à 35 semaines.

L'école primaire valaisanne compte 30 000 élèves. L'accroissement rapide de la population a nécessité l'ouverture de 16 nouvelles classes dans les communes de Viège, Sierre, Montana, Saint-Léonard, Sion, Vétroz, Martigny et Saint-Maurice. Une partie des dépenses supplémentaires a été compensée par la fermeture ou le groupement de 10 écoles à effectif réduit dans les communes de Ferden, Chandolin, Bramois, Nax, Chamoson, Saillon, Isérables, Val d'Illiez et Monthey.

Pour ce qui concerne l'engagement du personnel enseignant, l'année 1964-65 s'est ouverte dans des conditions meilleures que celles des précédentes périodes scolaires. Dans la partie romande du canton, tous les postes ont été pourvus sans le concours devenu habituel des normaliens et normaliennes. Mais ceci grâce au concours d'une vingtaine d'institutrices et d'instituteurs retraités. Par contre, la situation était moins favorable dans le Haut-Valais où toutes les normaliennes de 4e année ont été appelées à diriger une classe.

Le personnel enseignant a profité comme les années précédentes de la possibilité de fréquenter le Cours normal suisse. 61 participants s'y sont inscrits et l'Etat du Valais a versé à chacun d'eux une indemnité journalière de 12 francs et a remboursé les frais d'inscription et de voyage.

Quant aux cours valaisans de perfectionnement, ils existent depuis 20 ans et entreront certainement comme un facteur positif important dans l'histoire de l'école valaisanne.

Le vingtième cours a connu une affluence record puisqu'il a enregistré 705 participants. Relevons les cours de psychologie, de méthodologie, de catéchétique, les cours didactiques pour l'enseignement aux différents degrés scolaires, les cours d'introduction à la méthode Cuisenaire, les différentes manifestations en faveur des beaux-arts.

L'enseignement ménager se donne actuellement dans 59 écoles, groupant quelque 1900 jeunes filles qui achèvent ainsi leur cycle scolaire obligatoire.

L'enseignement ménager s'adresse également aux élèves des écoles de commerce à raison de 8 semaines consécutives au printemps; aux élèves de quelques écoles secondaires du premier degré à raison d'une demi-journée par semaine; aux maîtresses qui ont reçu le brevet d'enseignement primaire dans un cours de 8 à 10 semaines et enfin aux élèves des sections littéraires à raison d'une demi-journée par semaine durant deux ans.

Formation professionnelle :

Huit cours d'orientation professionnelle pour jeunes gens et deux cours pour jeunes filles ont été organisés à Sion en 1964 pour le Valais romand. Bien que facultatives, les inscriptions à ces cours sont très nombreuses, surtout pour les quatre sessions d'été.

L'école professionnelle de Sion a groupé durant l'année scolaire 1963-64: 2480 élèves réguliers sous contrat, 350 participants aux cours facultatifs et de perfectionnement, 488 stagiaires aux ateliers et 900 candidats aux examens de fin d'apprentissage (durée de 1 à 5 jours selon les professions), soit un total de 4218 élèves.

L'école professionnelle de Brigue a groupé 679 apprentis, celle de Viège 574. Ajoutons à cela le nombre des apprentis (320) qui ont fréquenté les cours professionnels de Martigny et de Monthey, et nous pouvons mesurer l'effort poursuivi par le Valais dans le domaine de la formation professionnelle.

P. Bourban

VAUD

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Les pronostics émis l'an dernier à propos de la pénurie de personnel enseignant se sont hélas! révélés exacts: après une période rendue un peu moins difficile grâce à un cours extraordinaire de formation accélérée, le manque de maîtres reprend de semestre en semestre une ampleur telle que le recours aux normaliens et normaliennes avant la fin de leurs études ne peut pas être évité. L'ouverture d'une deuxième Ecole normale à Yverdon suffira-t-elle, dans quelques années, aux besoins sans cesse grandissants? Il faut l'espérer, afin que la qualité et le niveau de la formation du corps enseignant puissent être maintenus et si possible élevés, ainsi que l'exigerait la tâche toujours plus complexe et difficile à laquelle il se trouve confronté.

L'évolution démographique qui dépeuple un grand nombre de villages rend de plus en plus précaire dans de larges régions le développement, voire le simple maintien d'un appareil scolaire efficace. Les regroupements de classes essaient de pallier cet inconvénient; au printemps 1965, 129 communes sur 386 étaient associées pour assumer leurs obligations scolaires.